

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 août 2014 à 18 heures

Le 25 août deux mil quatorze à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 21/08/14

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, PERRET Didier, QUATREMERES Gilles, RICHARD Evelyne, STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

Absent(e)s excusé(e)s : Luc CHAMP, MARTIN Aline, RUBINI Morgane, MARCHOIS Fabrice.

Pouvoir(s) : Luc CHAMP à Gérard Béal, MARTIN Aline à Michel CONSTANT, RUBINI Morgane à Valérie HILAIRE.

Secrétaire de Séance : Michel CONSTANT

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

Après discussion et délibération, le compte rendu du Conseil Municipal du 20/06/2014 est adopté à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe :

Monsieur le Maire cède la parole à Michel CONSTANT, 1^{er} adjoint en charge du personnel. Ce dernier informe le conseil que, selon la proposition de la Commission Administrative Paritaire, un agent des services techniques est inscrit au tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2014.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avancement de grade et décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2014 le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe :

Michel CONSTANT informe l'assemblée que selon proposition de la Commission Technique Paritaire, un agent des services scolaires est inscrit au tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2014.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avancement de grade et décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2014 le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe et de supprimer le poste précédemment occupé à savoir ATSEM principal 2^{ème} classe.

Création de 2 emplois ATSEM 1^{ère} classe :

Monsieur CONSTANT rappelle que les deux contrats ATSEM arrivent à leur terme et qu'il convient de les reconduire.

Compte tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et pour permettre d'affiner au plus juste les horaires, il propose qu'un contrat de 15 jours soit établi sur la base horaire de l'année écoulée soit 24 heures par semaine.

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide de créer les 2 postes d'ATSEM.

Avenant à la convention FJEP / St-Julien en St-Alban / Flaviac :

Monsieur le Maire rappelle que la convention initiale expire le 31 août prochain et qu'il convient de la reconduire. Il expose dans le même temps les projets du Foyer des Jeunes quant à l'intégration d'autres collectivités.

Pour permettre de mener à bien cette concertation et de fonctionner en année civile, le FJEP propose la signature d'un avenant d'une durée de 4 mois, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014 et dont la participation financière de la commune est basée sur les exercices antérieurs à savoir 750 € par mois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte les termes de l'avenant et autorise le Maire à le signer.

Réforme des rythmes scolaires – conventions :

Monsieur le Maire cède la parole à Valérie Hilaire, 2^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires.

Mme HILAIRE rappelle les modalités de fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et les termes des conventions à passer avec les intervenants extérieurs.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions qui fixent les modalités pratiques d'intervention des différents partenaires.

Lotissement « Les Genêts » - Transfert des équipements et espaces communs à la commune :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les équipements et espaces communs du lotissement des Genêts étant achevés, ils doivent faire l'objet d'un transfert à la commune. Cette cession se fera au prix de l'euro symbolique dispensé de paiement et devra être actée par convention avec la Société Foncier Conseil qui définit les modalités dudit transfert. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le transfert à la commune des équipements, autorise le Maire à signer la convention et le charge de la signature de l'acte notarié.

Acquisition partielle parcelle ex AE 256 :

Monsieur le Maire rappelle que, pour des raisons de sécurité, la commune a souhaité acquérir la parcelle AE 594 issue de la parcelle AE 256 d'une surface de 19 m².

Par délibération, le conseil d'administration de la SA ADIS a accepté la cession à titre gratuit à la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié.

Règlement des salles et tarifs :

Monsieur le Maire cède la parole à Michel Constant, 1^{er} adjoint.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il convient d'apporter quelques modifications et précisions quant au règlement des différentes salles.

Il informe des travaux réalisés au niveau du coffret électrique pour permettre le branchement à l'extérieur des camions frigorifiques lors des locations.

Il propose dans le même temps de réviser les tarifs de location de la salle du Gaucher.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement et accepte la modification des tarifs comme suit :

	RESIDENTS DE FLAVIAC				EXTERIEURS DE FLAVIAC			
	Avec chauffage 1 ^{ER} octobre – 30 avril		Sans chauffage 1 ^{er} mai – 30 septembre		Avec Chauffage 1 ^{er} octobre - 30 avril		Sans chauffage 1 ^{er} mai– 30 septembre	
	W.END (V.S.D)	1 JOUR en SEMAINE	W.END (V.S.D)	1 JOUR en SEMAINE	W.END (V.S.D)	1 JOUR en SEMAINE	W.END (V.S.D)	1 JOUR en SEMAINE
ASSOCIATIONS FLAVIACOISES	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*				
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS	330 €	230 €	230 €	180 €	580 €	430 €	510 €	360 €

Site internet – contrat Packweb Syndicat Mixte des Inforoutes :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le site Internet dont dispose la commune date de 2008, que son système de mise à jour est complexe et que son affichage est peu attractif.

Il présente le packweb classic proposé par les Inforoutes qui répond parfaitement aux besoins de la commune et dont la gestion au quotidien sera facilitée. Il précise que toutes les modalités et conditions générales d'utilisation sont prévues par contrat.

Vu l'avis favorable de la commission d'information,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat avec les Inforoutes ainsi que le bon de commande du Packweb classic.

Admissions en non-valeur :

Monsieur le Maire donne lecture des admissions en non-valeur transmises par le Trésorier. Il s'agit un état de taxes et de redevances d'assainissement qui n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites engagées depuis l'année 2009 jusqu'en 2012. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de ces titres.

Motion de soutien au Conseil Général de l'Ardèche :

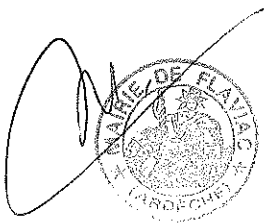
Après lecture de la proposition de soutien au Conseil Général de l'Ardèche, la motion est rejetée.

Questions diverses :

- **RD 104** : Evelyne RICHARD fait part à l'assemblée de son interpellation par une habitante du quartier du Paradis quant à la vitesse constatée sur la RD 104. Monsieur le Maire invite cette habitante à déposer en Mairie les éléments dont elle dispose afin de les transmettre aux services concernés.
- **Polénergie – défi famille** : Evelyne Richard présente à l'assemblée le principe du défi famille à énergie positive et se propose comme élue référente si ce projet devait voir le jour. Monsieur le Maire suggère que chacun réfléchisse à cette proposition et qu'elle soit abordée lors du prochain conseil.
- **CAPCA** : Gilles Quatremère fait le point sur l'activité au sein de la CAPCA ralentie du fait de l'attente de nouvelles élections. Marielle STABLO informe de la fin de l'instruction des autorisations de droit du sol par les services de l'État à compter du 1^{er} juillet 2015. La CAPCA réfléchit à la mise en place d'un service instructeur au sein de l'agglo.
- **ERDF** : des coupures sont annoncées pour septembre que chacun peut retrouver sur le site internet de la commune ou sur l'affichage municipal.
- **Dates à retenir** :
Départ à la retraite de Jean-Pierre MOINS : vendredi 3 octobre à 18h00
Honorariat d'élus : vendredi 10 octobre à 18h00
Réunion du FJEP : jeudi 9 octobre à 20h dans ses locaux

La séance est levée à 20h15.

Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Michel Constant,
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a smaller 'C' and a flourish.